



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/75
7 novembre 2024

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quinzième réunion
Montréal, 4 - 8 décembre 2024
Point 9(c) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES

Ce document contient les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Efficacité énergétique

- Activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération selon la décision 89/6(b)

PNUE

Approbation
globale

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/1

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le plan de gestion de l'élimination des HCFC en une seule phase (PGEH) pour Saint-Vincent-et-les-Grenadines a été approuvé à la 64^e réunion² pour éliminer complètement la consommation de HCFC d'ici 2025, en quatre tranches, au coût total de 469 915 \$US, coûts d'appui d'agence en sus. Depuis son approbation, trois tranches ont été décaissées pour le pays avec une mise en œuvre et un achèvement dans les délais prévus. La troisième tranche a été approuvée à la 86^e réunion³. Selon l'Accord entre le gouvernement de Saint-Vincent-et-les-Grenadines et le Comité exécutif, la quatrième et dernière tranche du PGEH doit être soumise à la première réunion de 2025.

2. Au nom du gouvernement de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, le PNUE, à titre d'agence d'exécution désignée, a soumis une demande pour le financement d'activités supplémentaires visant à renforcer l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation (RAC) et à promouvoir l'utilisation de frigorigènes écoénergétiques, à potentiel de réchauffement de la planète (PRP) faible ou nul, conformément aux décisions 89/6(b) et 92/22⁴, au montant de 100 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 13 000 \$US.⁵ La demande inclut une description des activités spécifiques, des objectifs et un plan de mise en œuvre pour la période de janvier 2025 à décembre 2026.

Rapport sur la consommation de HCFC

3. Le gouvernement de Saint-Vincent-et-les-Grenadines a déclaré une consommation de zéro tonne PAO de HCFC en 2023, qui est inférieure de 100 pour cent à la valeur de référence du pays pour les HCFC aux fins de conformité. La consommation de HCFC pour la période 2019-2023 est présentée dans le tableau 1 suivant :

Tableau 1. Consommation de HCFC à Saint-Vincent-et-les-Grenadines (données de l'article 7 pour 2019-2023)

HCFC-22	2019	2020	2021	2022	2023	Référence
Tonnes métriques (tm)	0,42	0,11	0,03	0,02	0,00	5,10
Tonnes PAO	0,02	0,01	0,00	0,00	0,00	0,28

4. Saint-Vincent-et-les-Grenadines est parvenu à l'élimination complète du HCFC-22 en devançant le calendrier d'élimination de 2025.

Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays

5. Le gouvernement de Saint-Vincent-et-les-Grenadines a communiqué des données sur la consommation sectorielle de HCFC dans le rapport sur la mise en œuvre du programme de pays de 2023 qui concordent avec les données déclarées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Description du projet

6. Saint-Vincent-et-les-Grenadines a fait des efforts pour renforcer l'efficacité énergétique tout en éliminant les HCFC et en préparant la réduction progressive des HFC. Le pays a ratifié l'Amendement de

² Décision 64/38

³ Approbation globale par la décision 86/53(a)

⁴ La décision 92/22 autorise les agences à soumettre des demandes pour les activités visées à la décision 89/6 b), séparément des demandes pour des tranches du plan de gestion de l'élimination des HCFC, y compris un accord révisé entre le gouvernement du pays visé à l'article 5 concerné et le Comité exécutif, étant entendu que ces activités seraient intégrées dans la tranche en cours des plans de mise en œuvre.

⁵ Selon la lettre du ministère du Tourisme, de l'aviation civile, du développement durable et de la culture de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, en date du 9 septembre 2024, adressée au Secrétariat.

Kigali le 7 novembre 2022 et on s'attend à ce que la mise en œuvre de l'Amendement aide le pays à maintenir l'élimination des HCFC, tout en maintenant/renforçant l'efficacité énergétique dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation (RAC).

7. Saint-Vincent-et-les-Grenadines a promulgué et mis en application le Règlement du Protocole de Montréal, les règles statutaires de 2005 et le N° 14 des décrets de 2005, pour instaurer le cadre juridique en vue de remplir ses obligations au titre du Protocole de Montréal. Ces législations, adoptées initialement en 2005 pour contrôler les SAO, sont en cours de révision actuellement afin d'inclure les HFC sur la liste des substances réglementées dans le cadre du système de permis et de quotas et pour ajouter des dispositions visant à interdire l'importation de HCFC et d'équipement à base de HCFC d'ici 2025. Les règlements révisés ont été adoptés par le Cabinet, pour examen par le bureau du Procureur général et attendent maintenant d'être soumis au Parlement pour approbation finale.

8. Le marché de la réfrigération et de la climatisation (RAC) est dominé par l'équipement à base de HFC, avec une présence croissante de technologies à base de frigorigènes à faible PRP au cours des dernières années. Toutefois, la part de marché de l'équipement à base de frigorigènes différents n'est pas disponible, ni les performances de leur consommation énergétique, et une enquête détaillée est nécessaire pour comprendre les défis du marché. La hausse des températures et la croissance du secteur touristique ont accru la demande pour l'équipement de RAC.

9. L'entretien et la maintenance sont effectués principalement par quatre compagnies d'entretien et par des techniciens autonomes. L'Unité nationale de l'ozone s'est associée à la Division de l'enseignement technique et professionnel pour fournir une formation sur les bonnes pratiques d'entretien aux techniciens de RAC.

10. La Communauté des Caraïbes (CARICOM) met en œuvre le Système régional d'étiquetage de l'efficacité énergétique pour contrer les coûts élevés de l'énergie dans la région. L'organisation régionale de la CARICOM pour les normes et la qualité a élaboré des normes minimales de performance énergétique (NMPE) et des exigences d'étiquetage énergétique pour l'équipement de RAC et l'éclairage. Saint-Vincent-et-les-Grenadines est un pays pilote pour l'adoption de ces normes qui ont été déclarées normes nationales par le Bureau des normes du pays.

11. En dépit de leur adoption, il faudra du temps avant que les normes obligatoires prennent effet car les parties prenantes, les importateurs, détaillants et distributeurs d'équipement de RAC doivent préparer les tests et l'enregistrement de l'équipement. Pour soutenir leur mise en œuvre, l'UNO prévoit tenir des réunions de coordination avec les parties prenantes concernées et sensibiliser les gros utilisateurs finaux et les représentants de secteur touristique pour promouvoir l'efficacité énergétique dans le secteur RAC. En outre, les parties prenantes auront besoin de sessions de formation et d'information pour comprendre les normes techniques et s'y conformer.

12. Le projet concernant l'efficacité énergétique, soumis conformément aux décisions 89/6(b) et 92/22, a été conçu pour promouvoir l'utilisation de technologies de remplacement à base de frigorigènes à faible PRP et faciliter la mise en œuvre réussie et l'application des exigences d'étiquetage énergétique et des NMPE pour l'équipement de RAC, en soutenant la coordination entre les agences impliquées et en renforçant les compétences des parties prenantes. Les activités incluent aussi la création de liens entre les décideurs en matière d'efficacité énergétique et les autres parties prenantes concernées par le projet. La description et la ventilation des coûts des activités proposées visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur sont présentées dans le tableau 2.

Tableau 2. Activités, résultats escomptés et financement demandé pour le projet proposé visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien à Saint-Vincent-et-les-Grenadines

Activité	Indicateurs de performance	Coût (\$ US)
Étude de marché et renforcement de la politique et des règlements		
Étude sur la pénétration du marché et les défis possibles pour l'équipement de RAC à faible PRP, tels que des climatiseurs et des réfrigérateurs domestiques	L'étude alimentera des améliorations juridiques et fera la promotion de l'utilisation sécuritaire de frigorigènes à faible PRP, en soutenant la transition vers des technologies écoénergétiques par des campagnes de sensibilisation ciblées	10 000
Élaborer un(des) document(s) d'orientation sur la promotion de l'efficacité énergétique de l'équipement de RAC pour les secteurs concernés	Document(s) d'orientation élaboré(s) sur les critères de sélection pour l'équipement de RAC, lorsqu'il y a lieu	8 000
Sous-total		18 000
Renforcement des compétences des techniciens d'entretien de RAC sur l'efficacité énergétique		
Formation de formateurs sur les bonnes pratiques d'entretien de l'équipement de RAC à base de HC-290, incluant l'efficacité énergétique	Une session de formation organisée pour 10 formateurs	16 000
Mise à jour du matériel de formation pour les techniciens d'entretien de RAC	Matériel de formation pour les techniciens d'entretien de RAC mis à jour et focalisant sur les frigorigènes de remplacement à faible PRP et la performance énergétique	10 000
Sous-total		26 000
Mobilisation et renforcement des compétences des parties prenantes sur les normes d'étiquetage et les NMPE		
Réunions de consultation et de mobilisation des parties prenantes pour la mise en œuvre de l'étiquetage énergétique et des NMPE	Deux ateliers organisés pour des parties prenantes majeures provenant des organisations gouvernementales, des importateurs et des distributeurs d'équipement de RAC	10 000
Ateliers de diffusion de l'information pour présenter les exigences des normes d'étiquetage et des NMPE aux parties prenantes concernées	Quatre ateliers, de 20 participants chacun, pour les importateurs de frigorigènes et d'équipement de RAC, les techniciens d'entretien, les représentants du secteur touristique, et les agents des douanes et d'application de la loi	20 000
Évaluation de la mise en œuvre et de l'impact de l'étiquetage énergétique et des NMPE pour l'équipement de RAC et analyse des données	La mise en œuvre et l'impact de l'étiquetage énergétique et des NMPE ont été évalués, et des consultations ont été tenues avec les parties prenantes au sujet d'améliorations possibles	16 000
Sous-total		46 000
Sensibilisation et vulgarisation		
Activités de sensibilisation pour promouvoir l'équipement de RAC écoénergétique	Les utilisateurs d'équipement de RAC et le public sont au courant des nouvelles NMPE et des avantages de l'utilisation d'équipement plus écoénergétique	10 000
Sous-total		10 000
Total		100 000

OBSERVATIONS DU SECRÉTARIAT ET RECOMMANDATION**OBSERVATIONS**

13. Le Secrétariat a examiné la proposition de projet à la lumière des décisions 89/6(b) et 92/22 et il a demandé au PNUE des informations supplémentaires sur différentes activités.

14. Le projet vise à soutenir la transition du secteur RAC vers des solutions de remplacement à faible PRP, en remédiant aux lacunes des politiques, en améliorant les conditions du marché et par une sensibilisation aux normes de sécurité. Il élaborera des rapports détaillés pour alimenter des activités de sensibilisation ciblées, améliorer le cadre juridique et promouvoir des frigorigènes respectueux de l'ozone et du climat. Les décideurs politiques et les parties prenantes concernées recevront des orientations sur la manière d'intégrer l'efficacité énergétique et les aspects PRP du frigorigène faisant partie des normes de l'équipement de RAC, dans les politiques d'achat et les évaluations environnementales.

15. A propos de l'état de la mise en œuvre des NMPE et de l'étiquetage pour les différents équipements de RAC dans le pays, le PNUE a expliqué que les normes de performance pour l'équipement de RAC ont été établies mais ne sont pas encore obligatoires. En outre, des programmes de renforcement des compétences et de sensibilisation pour les parties prenantes concernées sont requis pour garantir une mise en œuvre efficace de ces normes. Le PNUE a précisé aussi que ce projet faciliterait l'adoption efficace de technologies écoénergétiques à faible PRP par une évaluation des tendances technologiques sur le marché et des lacunes qu'il faudrait résoudre pour la mise en œuvre de normes d'efficacité énergétique applicables à l'équipement de RAC, par une plus grande coordination avec les parties prenantes et une sensibilisation aux nouvelles technologies, ainsi qu'une formation systématique et le renforcement des compétences des techniciens de RAC sur le fonctionnement écoénergétique de l'équipement.

16. Au sujet de l'application des normes, le PNUE a expliqué que l'étude amorcerait des activités d'inspection pour surveiller les types d'équipement de RAC et leur performance. En outre, ces inspections de surveillance pourraient livrer une rétroaction pertinente pour améliorer l'efficacité de l'application des normes.

17. Quant à la consommation de HCFC et la maintenance de l'équipement de RAC avec du HCFC-22, le PNUE a expliqué que le pays avait réussi la transition du secteur, passant de l'utilisation des HCFC à des solutions de remplacement. La vaste majorité de l'équipement de RAC qui utilisait le HCFC-22 précédemment a été remplacée par de l'équipement utilisant des HFC ou hydrocarbure. En outre, l'adoption de ces produits de remplacement a été renforcée par la mise en œuvre d'un cadre complet de normes, des campagnes de sensibilisation du public et des programmes de formation cohérente pour les techniciens.

18. Le PNUE a confirmé qu'aucune autre activité susceptible de chevaucher les activités prévues dans le cadre de ce projet n'est mise en œuvre avec des sources de financement en dehors du Fonds multilatéral.

19. Le Secrétariat a demandé de l'information sur la date de mise en œuvre prévue pour le système de certification obligatoire pour les techniciens d'entretien de RAC. Le PNUE a indiqué que le système est en cours d'élaboration dans le cadre du PGEH et on s'attend à ce qu'il soit parachevé d'ici décembre 2025, conformément à l'échéancier et au plan de travail du PGEH.

Mise en œuvre de la politique d'intégration de la question de genre

20. Le ministère du Tourisme, de l'aviation civile, du développement durable et de la culture a encouragé les femmes à participer à tous les programmes de formation reliés au PGEH, aux activités de consultation et d'orientation, de renforcement des compétences et autres ateliers et activités; il s'est engagé à recueillir des données ventilées par sexe pour leur inclusion dans les rapports futurs. Le PNUE a confirmé que les mesures d'intégration de la question de genre qui seront prises durant la mise en œuvre du PGEH, s'appliqueront aussi à la présente proposition qui fait partie du PGEH.

Accord mis à jour

21. Compte tenu de l'inclusion du financement d'activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et, par conséquent, de la révision du calendrier de financement, l'Accord entre le gouvernement de Saint-Vincent-et-les-

Grenadines et le Comité exécutif a été mis à jour. Plus précisément, l'Appendice 2-A a été révisé et le paragraphe 16 a été ajouté pour indiquer que l'Accord mis à jour remplace celui conclu à la 64^e réunion par la décision 64/38, tel que contenu à l'Annexe I au présent document. L'Accord mis à jour complet sera annexé au rapport final de la 95^e réunion.

Conclusion

22. Le projet a été soumis conformément aux décisions 89/6(b) et 92/22 et il inclut des activités visant à promouvoir l'utilisation de technologies de remplacement à base de frigorigènes à faible PRP. Il vise aussi à faciliter la mise en œuvre et l'application réussies des exigences de l'étiquetage énergétique et des NMPE pour l'équipement de RAC, par la coordination des agences impliquées et le renforcement des compétences des parties prenantes, incluant les compétences des techniciens pour l'entretien et la maintenance de l'équipement. Le projet contribuera aux objectifs globaux du PGEH et aidera le pays à maintenir les réductions de HCFC obtenues, tout en adoptant des technologies plus écoénergétiques dans le secteur RAC.

RECOMMANDATION

23. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale du projet comportant des activités supplémentaires pour l'introduction de solutions de remplacement des HCFC présentant un potentiel de réchauffement de la planète faible et pour le maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération à Saint-Vincent-et-les-Grenadines, avec le plan de mise en œuvre correspondant pour 2025-2026, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, étant entendu que le Secrétariat du Fonds a mis à jour l'Accord entre le gouvernement de Saint-Vincent-et-les-Grenadines et le Comité exécutif, tel que contenu à l'Annexe I au présent document, plus précisément l'Appendice 2-A pour refléter le niveau de financement révisé en raison de l'inclusion du financement d'activités supplémentaires pour maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération; et le paragraphe 16 qui a été ajouté pour indiquer que l'Accord mis à jour remplace celui conclu à la 64^e réunion par la décision 64/38.

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Activités supplémentaires pour l'introduction de solutions de remplacement des HCFC par des frigorigènes à faible potentiel de réchauffement de la planète et pour maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération	100 000	13 000	PNUE

Annexe I
**TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE SAINT-VINCENT-
ET-LES-GRENADINES ET LE COMITE EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL
POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDROFLUOROCARBONES**

(Les changements pertinents sont indiqués en caractères gras afin d'en faciliter la consultation)

16. Le présent Accord mis à jour remplace l'Accord conclu entre le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines et le Comité exécutif lors de la 64^e réunion du Comité exécutif.

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

		2011	2012	2013- 2014	2015	2016- 2017	2018	2019	2020- 2023	2024	2025	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du Groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	s.o.	s.o.	0,28	0,25	0,25	0,25	0,25	0,18	0,18	0,09	s.o.
1.2	Consommation totale maximum permise des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	s.o.	0,28	0,25	0,23	0,23	0,23	0,23	0,09	0,09	0,00	s.o.
2.1	Financement convenu pour l'agence principale (PNUE) (\$US)	55 809	0	0	140 000	0	103 000	0	0	100 000	46 991	445 800
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)	7 255	0	0	18 200	0	13 390	0	0	13 000	6 109	57 954
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (ONUDI) (\$US)	124 115	0	0	0	0	0	0	0	0	0	124 115
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	11 170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 170
3.1	Total du financement convenu (\$US)	179 924	0	0	140 000	0	103 000	0	0	100 000	46 991	569 915
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	18 425	0	0	18 200	0	13 390	0	0	13 000	6 109	69 124
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	198 349	0	0	158 200	0	116 390	0	0	113 000	53 100	639 039
4.1.1	Élimination de HCFC-22 en vertu de l'Accord (tonnes PAO)											0,28
4.1.2	Élimination de HCFC-22 dans le cadre de projets approuvés précédemment (tonnes PAO)											s.o.
4.1.3	Consommation restante admissible de HCFC-22 (tonnes PAO)											0,00